Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Nomenclature N° 8.3

N°ARR2017- 239

Objet : Mesures de stationnement 4 place du Général de Gaulle à Dourdan le mardi 21/11/2017.

La Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° ARR2014-199 du 7 mai 2014 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier BOUTON Premier Adjoint au Maire,

Vu la Délibération n° 2015/080 du 02/07/2015 portant création d'une redevance pour occupation du domaine public,

Considérant que dans le cadre de cette délibération ces travaux feront l'objet d'une facturation adressée au demandeur du présent arrêté,

Considérant la demande de Madame Cindy VILATTE intervenant pour le compte de la société LINDERA en date du 14/11/2017 relative à des mesures de stationnement Place du Général de Gaulle et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers du domaine public,

ARRÊTE

Article 1 : **Le mardi 21/11/2017 de 08h00 à 12h00 :**

Dans le cadre d'une livraison de mobilier à la boutique AUDITION SANTE, 4 place du Général de Gaulle à Dourdan, la société LINDERA est autorisée à réserver 10^{ml} de stationnement au droit de cette même adresse.

Article 2 : Les différentes mesures de restrictions seront matérialisées par la présence de panneaux ou barrières mis en place par et sous la responsabilité du demandeur.

Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher

Article 4 : Le demandeur devra s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de **08,00 euros**, dès réception du présent arrêté. Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public *(Délibération n°2015080 du 02/07/2015)* et à adresser aux Services Techniques de la mairie de Dourdan.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, les Agents assermentés de la Ville de Dourdan, les Services Techniques Municipaux et la société LINDERA, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Ampliation : Sictom.

Publié le : 22 NOV. 2017

Fait à Dourdan, le 21 NOV. 2017

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)

Par délégation du Maire

Olivier BOUTON
Premier Adjoint au Maire en charge
De l'occupation du Domaine Public